

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1892.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

1. 365. Le sieur Douxchamps, avocat à Namur, prie la Législature de reviser, dans la plupart de ses dispositions, la loi du 25 mars 1876 sur la compétence en matière contentieuse, et pour faciliter cette revision, il soumet à la Législature un Projet de Loi préparé à cette fin.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

2. 396. Le procureur du Roi du tribunal de première instance d'Audenarde transmet au Sénat, avec les pièces à l'appui, une expédition de la délibération tenue par l'assemblée générale de ce tribunal, le 16 janvier 1891, tendant à obtenir l'élévation de ce tribunal à la deuxième classe et la création d'une deuxième chambre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. le Baron **Surmont de Volsberghe**, 2^e Rapporteur.

3. 366. Lesieur Frédéric Ackerman, à Rousbrugghe-Haringhe (Flandre occidentale), expose qu'il est entré dans l'enseignement primaire officiel en 1854 et l'a quitté par devoir de conscience, en 1879, pour devenir instituteur libre et enfin instituteur adopté; le pétitionnaire sentant ses forces s'affaiblir, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir une pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en la recommandant à sa bienveillance.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

4. 367. Le sieur Pierre Molderez, à Overboulaere, abonné au compte rendu analytique du Sénat, se plaint de ne pas avoir reçu le compte rendu de la séance du 19 août dernier ; il prie le Sénat d'adresser des reproches à la Régie du *Moniteur*, car à l'avenir il fera valoir ses droits devant la justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, la plainte du pétitionnaire ne relevant pas de la compétence du Sénat.

5. 372. Par pétition datée de Rollegheem-lez-Courtrai, la veuve Martial Mercier, âgée de 77 ans, et son fils Jean-Baptiste, veuf avec quatre enfants en bas âge, demandent qu'on leur octroie les secours que réclament leurs besoins.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

6. 376. Le sieur Charles-Louis De Ceuleneer, ex-instituteur en chef à l'école communale de Moerbeke (Flandre orientale), expose qu'en 1879, lors de la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire, cédant aux instigations de sa famille, il donna sa démission ; le pétitionnaire, absolument dénué de ressources, demande que, eu égard aux services qu'il a rendus dans l'enseignement, il lui soit fait restitution des sommes qu'il a versées à la caisse de retraite ou qu'un secours lui soit octroyé pour lui permettre d'adoucir un peu la triste situation dans laquelle il se trouve.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, la loi sur les pensions ne permettant pas la restitution des sommes versées.

7. 385. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville de Huy proteste contre le projet de M. Van Hoegaerden tendant à capter les eaux du Hoyoux pour les diriger vers l'agglomération bruxelloise. Ce Collège estime que cette « spéculation financière qui doit conduire à Bruxelles les eaux qui alimentent les usines de la vallée du Hoyoux et donnent du pain à plus de 5,000 ouvriers, aura des conséquences désastreuses et fatales à quelque point de vue qu'on l'envisage. » Cette administration émet l'espoir que le Sénat examinera avec le plus grand soin les motifs sérieux qui s'opposent à la réalisation du projet qui devrait entraîner la ruine

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

d'une des villes les plus prospères et les plus industrieuses du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau du Sénat pendant la discussion du projet de loi qui sera éventuellement déposé.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

- | | | |
|----|------|---|
| 8. | 357. | La veuve Bogaert, née Constance Meunier, à Gentbrugge, qui est estropiée, malade et âgée de plus de 73 ans, expose que la pension de 176 francs dont elle jouit depuis 1867 est insuffisante pour faire face à ses besoins; la pétitionnaire sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir une légère majoration de pension. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

- | | | |
|----|------|---|
| 9. | 343. | Des habitants de Castelré, dépendance de la commune de Baarle-Nassau (Hollande), prient le Sénat de hâter le règlement de la frontière hollando-belge. Ils demandent en outre que leur localité soit comprise dans le territoire belge. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères, avec demande d'explications.

M. Montefiore Levi, 4^e Rapporteur.

- | | | |
|-----|------|--|
| 10. | 136. | Les Président et Greffier du Comité général de l'Association de la Presse belge recommandent à l'attention du Sénat le vœu émis par cette association dans sa séance du 1 ^{er} novembre 1891 :
« Les membres de l'Association de la Presse belge, réunis en assemblée générale, et représentant 80 organes de toutes les opinions, demandent aux membres de la Chambre et du Sénat de donner satisfaction, avant la fin de la présente Législature, à des revendications réitérées en faveur de la suppression de la taxe des journaux, qui constitue le plus injustifiable, le plus abusif des impôts, et une contradiction permanente avec les |
|-----|------|--|

Numéros
du registre des
d'ordre. Numéros
 pétitions.

principes sur lesquels est fondé le régime de la Presse en Belgique. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

11. 346. Le sieur A. D'hyed, fonctionnaire pensionné de l'administration du chemin de fer, à Bruxelles, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir une suite favorable à une requête qu'il a adressée au Ministre des Chemins de fer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

12. 347 Des habitants de Herstal attirent l'attention de la
et 359. Législature sur la nécessité qu'il y aurait d'allouer, comme cela a été fait pour Anvers par la loi du 2 avril 1873, des indemnités aux propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires par la construction des forts de la Meuse.

Le sieur Van Goo, à Anvers, demande que si l'Etat paie les servitudes militaires des forts de la Meuse, il soit également alloué une indemnité à tous les propriétaires riverains des forts situés ailleurs, et notamment à ceux de Zwyndrecht et de Lierre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre et des Finances.

M. Hardenpont, 5^e Rapporteur.

13. 363. Les Président et Secrétaire du Comité de patronage pour les habitations ouvrières et institutions de prévoyance des cantons de Châtelet et Gosselies, exposent : 1^o Que la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières exempte du timbre et du droit d'enregistrement les actes et procès-verbaux portant formation, modification ou dissolution de sociétés ayant pour objet exclusif la construction, l'achat, la vente ou la location d'habitations ouvrières; 2^o que la loi du 2 juillet 1875, art. 4, octroie aux sociétés coopératives la gratuité pour la publication, par la voie du *Moniteur*, des actes relatifs à ces sociétés.

Même demande des Président et Secrétaire du Comité de patronage pour les habitations ouvrières et institutions de prévoyance des cantons de Seneffe et de Fontaine-l'Évêque.

Renvoi à M. le Ministre des Finances, en recommandant la demande des pétitionnaires à toute sa bienveillance et en le priant de vouloir donner le plus tôt possible au Sénat avis de la décision qu'il pourra prendre.

- ### CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, en la recommandant à toute sa bienveillance.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

M. le Comte **Charles Vander Burch**, 6^e Rapporteur.

- | | | |
|-----|------|--|
| 15. | 298. | Des préposés, sous-brigadiers et brigadiers des douanes, à Bruxelles et à Halanzy (Luxembourg), sollicitent itérativement l'intervention du Sénat afin d'obtenir une amélioration de leur position administrative. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, avec prière d'examiner la demande des pétitionnaires dans le sens des désirs qui y sont exprimés et de vouloir bien faire part au Sénat, dès qu'il le pourra, de son opinion sur la question.

- | | | |
|-----|------|---|
| 16. | 370. | Le Conseil communal de Sensenruth demande la modification de l'article 13 du Code rural, afin de permettre aux Députations permanentes d'autoriser et d'ordonner des battues pour la destruction des renards, dont la multiplication extraordinaire dans ces parages est une cause de dégâts considérables. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.